

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

13 septembre 2016

Date d'affichage :

26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le **19 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160919-DELIB160905-DE
Date de télétransmission : 21/09/2016
Date de réception préfecture : 21/09/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 5

OBJET : Rue des Charmettes : avenant n° 4 pour réajustement des montants des tranches

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} septembre 2016, et la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 6 septembre 2016

Lors de sa séance du 4 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue des Charmettes avec le groupement des entreprises EUROVIA et SADE pour les lots 1 et 2.

Puis trois avenants ont été nécessaires et approuvés par le Conseil Municipal :

- un avenant n° 1 pour la création de prix nouveaux et l'augmentation des montants initiaux en raison de travaux supplémentaires. (délibération du 10 novembre 2015)
- un avenant n° 2 pour la création de prix nouveaux et la prolongation des délais. (délibération du 14 décembre 2015)
- un avenant n° 3 pour la création de prix nouveaux et la prolongation des délais. (délibération du 9 février 2016)

Un quatrième avenant s'avère nécessaire pour réajuster le montant de la tranche ferme du lot 1 au vu du calcul des mesures définitives des quantités. L'avenant s'élève à 8 000,00 € TTC, ce qui porte le marché à 1 060 115,46 € TTC.

Ci-dessous le récapitulatif :

LOT 1

Tranche	Montant initial € TTC	Montant Avenant 1 € TTC	Montant Avenant 3 € TTC	Avenant 4 € TTC	Total € TTC	% Par rapport au marché initial
TF	1 063 115.46	24 000.00	-35 000.00	+ 8000.00	1 060 115,46	-0.03 %
TC 1	213 861.30				213 861.30	
TC 2	228 160.80	4 200.00			232 360.00	+1.84 %
TC 3	26 848.20		13 000.00		39 848.20	+48.42 %
TC 4	7 846.44	1 800.00			9 646.44	+22.94 %
TC 5	73 265.40				73 265.40	
TOTAL	1 613 097.60				1 629 096.80	+ 1 %

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 au lot 01 pour ajustement de tranche selon le montant et les modalités ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
RIOM, le 19 septembre 2016**

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL